

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Présidence : M. Stéphane Barthassat

La séance est ouverte à 18h38 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et Mme Anne Hiltbold Conseillère administrative

Mmes Muriel Besse, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Patrick Monney, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, M. Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Nadège Kindudi et M. Matthias Meyer

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **044A-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'adoption d'un plan d'utilisation du sol (PUS) : Vieux-Carouge, Octroi, Armes et Promenades et de son règlement d'application (RPUS).
5. Délibération administrative **150-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC pour un concept énergétique territorial (territoire de carouge « hors PAV ») financé à 50% par l'office cantonal de l'énergie (OCEN).
6. Délibération administrative **151-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 7'740'000.- pour la création de 3 terrains de football en gazon synthétique au stade de la Fontenette, sis 51 route de Veyrier, parcelle n° 3188 et réfection d'un terrain de football en gazon naturel et d'une piste d'athlétisme, création d'un équipement de « street work » (fitness urbain) et la réhabilitation du chemin d'accès au tennis club de Pinchat, ces objets sis 42 chemin de Pinchat, parcelle n° 2023.
7. Délibération administrative **152-2019 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 6'386'000.- TTC, dont CHF 54'800.- TTC de crédit d'étude complémentaire à la DA 24-2011, CHF 6'087'700.- TTC de

crédit de réalisation et CHF 243'500.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à la réalisation des tronçons carougeois de la Voie verte d'agglomération, avec délégation de pilotage à la ville de Genève pour le tronçon quai du Cheval Blanc et délégation du canton pour le tronçon compris entre le quai des Orpailleurs et le parc Noie-tes-puces.

8. Délibération administrative **155-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 1'075'000.- TTC, destinés au réaménagement de la rue de la Fontenette, du carrefour au pont, y.c. réhabilitation des réseaux communaux, assainissement du bruit routier et installation de deux abris bus.
9. Délibération administrative **156-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 465'000.- pour le remplacement des installations fixes et techniques du central téléphonique de la mairie et la migration de la téléphonie IP (téléphonie par internet).
10. Délibération administrative **157-2019 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 54'000.- pour la mise en conformité énergétique, sécurité et réaménagement de la crèche des Acacias sise au 38, route des Acacias, parcelle n° 1709 à Carouge.

Propositions des membres du Conseil municipal

11. Délibérations
 - 11.1 Délibération municipale 010-2019 : Proposition du Conseil municipal relative à une subvention exceptionnelle en faveur de Les Amis musiquethéâtre de CHF 300'000.- pour 2019 ainsi que d'ouvrir une ligne budgétaire équivalente pour les années à venir.
12. Motions
 - 12.1 Motion **025-2018 R** : Mise en place d'un plan de mobilité scolaire.
 - 12.2 Motion **028-2019 P** : Centre d'hébergement pour les victimes de violences domestiques.
13. Postulats
14. Résolutions
15. Pétitions
16. Questions

Le Président invite l'assemblée à se lever et respecter une minute de silence en mémoire du père de M. Alain Etienne, M. Marcel Etienne, décédé le 30 janvier dernier.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2019

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019 est approuvé par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

M. Walder n'a pas de communication particulière.

Communication de Mme Hiltbold :

Permanence jeunes et impôts

Fortes de leur succès et pour la cinquième année consécutive, trois permanences jeunes et impôts sont organisées au service des affaires sociales dans le courant du mois de mars. Cette année, les dates sont le jeudi 14 mars et les mercredis 20 et 27 mars de 17h à 20h.

Les travailleuses sociales du service des affaires sociales, avec la participation d'autres collaborateurs du service, sont à disposition pour aider les jeunes dans le remplissage de leur déclaration d'impôt. L'année dernière, environ une centaine de jeunes ont participé à ces permanences. L'objectif premier est de permettre à ces jeunes d'être, à terme, autonomes dans ces tâches. Ces permanences permettent également de détecter des situations à risque de surendettement et de procéder à des messages de prévention (petits crédits, habitudes de consommation, etc.). De plus, de nombreux jeunes, en ne remplissant pas leur déclaration d'impôt, non seulement se retrouvent avec des dettes car ils sont taxés d'office, mais aussi peuvent être pénalisés dans l'accès à certains droits sociaux comme les bourses d'étude ou les subsides d'assurance maladie.

La cible de ces permanences est donc les jeunes entre 18 et 25 ans. Ces derniers recevront en cette fin de février un carton d'invitation.

Semaine d'actions contre le racisme

La ville de Carouge s'engage depuis plusieurs années, par le biais de sa commission d'intégration, en faveur de l'intégration des étrangers et des nouveaux arrivants sur le territoire communal. L'organisation d'événements en lien avec le bureau cantonal de l'intégration et leur programme d'intégration et de sensibilisation constitue l'une des actions clés de la commune dans ce sens – c'est ce qu'on dénommait auparavant « la semaine contre le racisme ».

Depuis 2010, la ville de Carouge, en partenariat avec la maison de quartier, le CAD et diverses écoles et associations, présente toute une série d'animations visant à valoriser la richesse des différences culturelles et l'esprit de tolérance propre à nos sociétés démocratiques. Avec l'appui important du bureau de l'intégration, les événements organisés sont une manière de prouver qu'il est possible de proposer une lecture positive de la diversité.

Ces divers événements auront lieu cette année du 18 au 30 mars à différents endroits de Carouge. Le programme complet est en ligne. Vous avez également reçu le programme, qui comprend notamment un loto intergénérationnel au club des aînés auquel vous êtes conviés, de même bien entendu qu'à toute action durant cette semaine.

Horaires de la police municipale

Pour ceux qui n'auraient pas été présents en commission de la Sécurité, le 22 janvier 2019, ni en commission Toutes commissions réunies pré-budget en octobre 2018, je vous informe que les horaires de la police municipale seront modifiés à partir du 1^{er} avril et seront les suivants :

- le lundi, le mardi et le mercredi de 7h à 1h30
- le jeudi de 7h à 2h30
- le vendredi de 7h à 3h00
- le samedi de 7h à 3h00
- le dimanche de 9h à 19h.

Ce changement d'horaire a été effectué pour répondre aux besoins sécuritaires de la population, pour accroître la visibilité des agents et pour leur permettre de développer les missions de police de proximité.

Je vous informe également, pour ceux qui ne le sauraient pas, que la police municipale déménagera cet été dans ses nouveaux locaux au 5, route de Saint-Julien.

Communications de Mme Lammar :

Art Carouge

Art Carouge, vous le savez peut-être, est une association créée en 2005 regroupant, à ce jour, huit galeries et une institution, le musée de Carouge.

A raison de deux événements par an, en mars et en novembre, Art Carouge propose un week-end de vernissages simultanés dédiés à l'art contemporain.

L'idée est de vous inviter à une promenade variée et riche à travers notre commune reconnue pour son histoire d'art et d'artisanat aux influences multiples.

Le prochain vernissage aura lieu le week-end prochain de 11h à 17h. N'hésitez pas à aller dans ces galeries. Vous trouverez toutes les informations par le lien sur le site internet de la commune et sur artcarouge.ch.

Printemps carougeois

Rendez-vous incontournable culturel de notre Cité, le Printemps carougeois 2019 se déroulera du 9 au 19 mai prochain et a choisi cette année la nature comme thème, comme matière à rêver, à réfléchir et à se rencontrer.

Vous pourrez même profiter d'une installation dès le 2 mai dans le hall de la mairie.

A l'heure où les préoccupations environnementales sont fondamentales pour l'avenir de notre planète, quoi de plus logique que de se recentrer sur nos liens avec la nature ?

Repas botaniques, spectacles campagnards, envolées bucoliques, sculptures végétales, le programme qui vous est concocté cette année est une bouffée de verdure et d'air frais qui vous propose une magnifique palette de « biodiversité » culturelle et ce dans des lieux variés.

A noter entre autres le traditionnel concours de courts-métrages, une surprise carougeoise aux Amis musiquethéâtre, et le retour à Carouge de la compagnie Transe express qui a embarqué déjà plusieurs fois les Carougeoises et Carougeois dans des spectacles joyeux, festifs et impressionnants. Cette année, ils reviennent avec un spectacle aérien intitulé « Envolée bucolique, mobile oblique et bancal ».

Afin de compléter son équipe artistique, la compagnie Transe express est à la recherche d'une quinzaine de figurants souhaitant partager une expérience inoubliable en participant à ce spectacle de rue magistral. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur le site internet de la commune.

Etoile Carouge

Vous avez certainement lu les journaux avant les vacances de février et avez eu connaissance du rapport de la Cour des comptes concernant Etoile Carouge.

Je souhaitais revenir brièvement sur cette affaire et, bien que nous l'ayons évoquée en commission des sports tout dernièrement, vous donner la position de la commune la concernant.

Il y a quelques mois, suite aux difficultés financières que rencontrait le club, la Ville de Carouge avait déjà mandaté un audit auprès d'une société fiduciaire genevoise reconnue. Il s'agissait alors de vérifier le volume et le niveau des salaires, le flux des subventions et la répartition de celles-ci pour les différentes équipes et activités du club. A noter que nous n'avions pas eu d'alerte particulière sur d'autres éléments que celui des salaires et que le rôle de la Ville de Carouge, en tant que collectivité publique octroyant des subventions, est de s'assurer de la bonne utilisation de ses subventions, et non de vérifier la gestion opérationnelle du club, comme la vérification des tickets de café de la buvette notamment. Raisons pour lesquelles le focus avait été mis sur les salaires et le flux des subventions.

Cet audit, et nous avons eu l'occasion de l'expliquer en commission au printemps de l'année dernière, n'a pas laissé apparaître de dysfonctionnements particuliers.

Cela dit, le club a mandaté la Cour des comptes et les travaux de celle-ci ont élargi le périmètre de notre audit à des vérifications plus approfondies et détaillées. Le focus de la Cour des comptes était donc complètement différent de celui de notre audit et s'est intéressé à des éléments très opérationnels.

Dès lors, le résultat de cette analyse nous a surpris et interpellés puisqu'il laisse planer certains doutes concernant la gestion opérationnelle du club.

La Ville de Carouge, travaillant en pleine collaboration avec le nouveau comité qui a repris la gestion du club depuis quelques mois et qui n'est pas concerné par les faits mis en lumière par la Cour des comptes, a invité ce dernier à prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation et répondre aux recommandations de la Cour des comptes.

S'agissant particulièrement de la recommandation concernant le contrat de prestations, je tiens à relever que nous sommes en train d'élaborer une convention de subventionnement qui fixe de manière explicite les objectifs et conditions prévalant au soutien apporté par la Ville de Carouge à Etoile Carouge, ainsi que les prestations réciproques devant cadrer l'utilisation des subventions monétaires et en nature.

À noter également que nous étions déjà en discussion avec l'ancien comité sur ce contrat de prestations et nous vous avons annoncé lors de la commission du printemps de l'année dernière que nous y travaillions également avec le nouveau comité. Il fallait cependant laisser à ce nouveau comité le temps de se mettre en place et de prendre ses marques. Un draft a été proposé par le club que nous sommes en train de travailler. Nous allons donc mettre en place ce contrat de prestations rapidement.

Je tiens encore à relever que nous avons toujours très bien collaboré avec Etoile Carouge, que ce soit avec l'ancien comité ou le nouveau comité, et que le lien de confiance n'est pas rompu par ces éléments avec le club.

Etoile Carouge a une histoire intimement liée à Carouge et, grâce à ses joueurs, à ses présidents successifs, ses comités et ses supporters, il a fait rayonner notre commune depuis des décennies. J'espère qu'il aura encore un bel avenir. Son nouveau comité qui est dynamique et qui a la confiance de la Ville de Carouge souhaite justement donner au club ce bel avenir.

La Ville de Carouge entend dès lors bien poursuivre son soutien à la promotion du sport pour toutes et tous et l'accès des jeunes Carougeoises et Carougeois aux activités sportives développées par Etoile Carouge. Un projet de réfection des terrains sportifs mis à disposition des clubs de football carougeois (Etoile Carouge et US Carouge) vous est du reste soumis ce soir en retour de commission. Visant notamment à transformer des terrains en gazon en terrains synthétiques, il permettra une utilisation accrue et répondra, mieux encore, aux

besoins des petits Carougeois, et des petites Carougeoises puisque le club a le souhait de créer une équipe féminine s'il dispose de plus de terrains.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier de l'UPMG

Les syndicats de police ont adressé à tous les conseils municipaux, en en demandant lecture, un communiqué portant sur la question de l'arme pour les APM.

Le bureau a décidé de mettre ce courrier sur CMnet.

Remplacement du représentant PLR au sein de la Fondation du Cinéma Bio

Le groupe PLR a annoncé la démission de M. Lucien Scherly de la Fondation Bio à Carouge et propose la candidature de Mme Cécile Barro pour le remplacer.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal.

Le Président ne constate aucune opposition. Dès lors, ce remplacement est validé.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 044A-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'ADOPTION D'UN PLAN D'UTILISATION DU SOL (PUS) : VIEUX-CAROUGE, OCTROI, ARMES ET PROMENADES ET DE SON REGLEMENT D'APPLICATION (RPUS)

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2016 et renvoyé en commission de l'Urbanisme.

Celle-ci s'est réunie à de nombreuses reprises, la dernière en date du 7 février 2019 et, ayant été nommé rapporteur de la séance, le Président n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération amendée par 8 oui, 0 non et 5 abstentions.

M. Walder indique que divers amendements ont été discutés lors des différentes séances de commission. Ils ont été passés en revue lors de la dernière séance de la commission et acceptés par une large proportion des commissaires présents. En accord avec le président du Conseil municipal, M. Walder donnera lecture des amendements, qui seront ensuite mis aux voix. Puis la délibération ainsi amendée sera soumise au vote.

Pour rappel, le règlement du plan d'utilisation du sol a fait couler beaucoup d'encre. Il s'agit pourtant d'un projet essentiel qui vise uniquement à soutenir les petits commerçants carougeois et, plus généralement, l'animation dans le Vieux Carouge. Pour rappel également, le projet de délibération soumis au vote ce soir a été déposé en 2016 déjà devant le Conseil municipal. Quant au RPUS proposé, il a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique en 2017 qui n'a donné lieu à aucun commentaire ou opposition de la part de la population (locataires ou propriétaires).

Lors de la dernière commission, plusieurs amendements ont été acceptés. M. Walder en donne lecture, en commençant par ceux apportés à la délibération.

- Le numéro de la délibération a été amendé avec l'ajout d'un A parce que le Conseil municipal va voter ce soir la délibération amendée et que c'est celle-ci qui sera protocolée.
- Le numéro du plan d'occupation du sol n'est pour l'instant pas indiqué (« xxx ») car il sera délivré par l'Etat une fois la délibération entrée en vigueur.
- Des précisions ont été ajoutées aux considérants afin notamment de mentionner les différentes commissions qui ont eu lieu.
- La modification dans les « décide » vise à indiquer que cette délibération valide le RPUS dans sa version amendée de février 2019, c'est-à-dire dans la version qui est soumise ce soir au Conseil municipal.

M. Walder relève qu'il s'agit là d'amendements d'ordre cosmétique. Parallèlement, l'annexe, soit le RPUS, a été modifiée comme suit :

- La numérotation des dispositions de l'article 5 a été modifiée.
- La première modification de fond concerne l'article 6 : « *En cas de création de surfaces supplémentaires, 80% au moins des surfaces situées dans les étages sont affectées au logement ; les locaux situés en rez-de-chaussée sont destinés à des activités ouvertes au public correspondant aux buts du présent règlement.* ». A donc été ajoutée la question du 80% des surfaces situées dans les étages. Par ailleurs, la version antérieure mentionnait que ces surfaces seraient « en principe » affectées au logement. Les mots « en principe » ont été supprimés.
- L'article 8.2 a également été modifié. Il prévoyait que « Le Conseil administratif donne en principe son accord lorsque le changement requis vise à autoriser l'affectation en logement de locaux situés dans les étages d'un bâtiment. » Il est devenu :
 - « *Dans les étages d'un bâtiment, le Conseil administratif donne son accord lorsque le changement requis vise à autoriser :*
 - *l'affectation au logement d'un local préalablement affecté à l'activité*
 - *une nouvelle destination d'un local d'ores et déjà affecté à l'activité et n'impliquant pas un impact accru.* »
- Ensuite, l'article 8.3 se lit ainsi :
 - « *Au rez-de-chaussée d'un bâtiment, le Conseil administratif examine si l'affectation ou la destination porte, conformément au but du PUS et au sens de l'art. 1, sur une activité ouverte au public au sens des art. 3.8 et 3.10, soit*
 - *des activités artisanales ;*
 - *des commerces répondant aux besoins de première nécessité des habitants, en particulier des commerces d'alimentation de détail et des pharmacies ;*
 - *des activités favorisant l'animation sur le plan social, culturel et récréatif, au sens de l'article 3.10 du présent règlement, telles que théâtres, cinémas, musées, salles de concerts, de spectacles, de conférences, lieux de loisir et d'animation divers ;*
 - *d'autres activités accessibles au public au sens de l'article 3.8 du présent règlement ;*
 - *d'autres activités favorisant l'animation au sens de l'article 3.10 du présent règlement, en particulier des cafés, restaurants, tea-rooms.*
 - En ce cas il donne son accord.* »

Auparavant, cet article prévoyait que le Conseil administratif donne « en principe » un préavis positif quand une arcade chaude, c'est-à-dire ouverte au public, reste une arcade chaude. Désormais, le Conseil administratif donnera automatiquement son accord.
- Le changement à l'article 8.4 porte sur la numérotation.
- Un article 8.5 a été ajouté afin de répondre à une demande du Conseil municipal : « *En cas de refus, le Conseil administratif informe dans les 30 jours le Conseil municipal.* »
- Enfin, un article 10.3 a été ajouté : « *Le présent règlement devra faire l'objet, dans un délai de deux ans après son entrée en vigueur puis par la suite une fois par législature, d'un rapport du Conseil administratif au Conseil municipal évaluant les effets du règlement.* »

M. Walder termine son intervention en précisant que, en accord avec la commission de l'Urbanisme, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de voter en bloc ces amendements.

Mme Zuber relève que ce plan d'utilisation du sol, comme tout plan d'utilisation du sol, est d'abord une atteinte au droit de la propriété, puisqu'il a pour but de limiter les possibilités d'utilisation des locaux. Par définition, le PLR n'est pas friand de ce genre d'outils. De plus, le domaine de l'aménagement du territoire est déjà fortement réglementé. Par conséquent, le PLR était initialement opposé au PUS. Mais il y a quand même vu une potentielle vertu, qui est le soutien aux commerçants carougeois. En effet, les commerçants carougeois rencontrent actuellement des difficultés – les divers groupes politiques ne seront pas tous d'accord sur les causes, mais ils peuvent être d'accord sur les effets. Le PUS peut peut-être (Mme Zuber insiste sur le mot « peut-être ») les aider en permettant de maintenir des commerces les uns à côté des autres et d'éviter des espaces de bureaux. Le PLR a fourni un important travail au cours des deux dernières années de travaux en commission pour s'assurer que le PUS se limite à l'objectif de maintenir des locaux ouverts au public dans les arcades. Ce travail a été long parce que le projet initialement présenté était assez loin de se limiter à cet objectif. Le PLR avait un peu l'impression que le projet visait une économie contrôlée. Il a déposé quatre demandes. Il souhaitait d'abord réduire la superficie du PUS, qui lui semblait trop large considérant que l'important était les arcades commerçantes. Le projet s'étend à tout le Vieux Carouge, ainsi qu'à certaines places. Deuxièmement, le PLR souhaitait limiter l'application du PUS aux arcades, et non pas aux étages, puisque le but des commerces est bien sûr d'être situés dans des arcades et non pas dans les étages, lesquels sont principalement des habitations. Troisièmement, il souhaitait limiter le champ d'application, en ne soumettant à autorisation que le passage des locaux ouverts au public à des locaux fermés au public, puisque c'est cela que la commune veut éviter. Enfin, il avait proposé une évaluation périodique des effets du PUS. Le Conseil municipal constatera que les amendements finaux ne contiennent pas la totalité des demandes du PLR. Indéniablement, des pas ont été faits, mais il reste des pierres d'achoppement. Le PLR soutiendra unanimement les amendements mais, sur le fond, les conseillers municipaux PLR ont la liberté de vote puisque, comme Mme Zuber l'a dit, cet instrument ne correspond pas à leur ligne politique.

M. Barro remercie tous les partis ainsi que le Conseil administratif pour ce long travail de discussion qui a été constructif, mais qui était surtout nécessaire. Il aimerait voir plus souvent un tel élan, par exemple sur le budget. Pour la première fois, les conseillers municipaux ont tous travaillé ensemble sur un dossier important. Même si cela n'a pas été facile, ils ont tous œuvré dans l'optique du bien pour Carouge – c'est d'ailleurs pour cela qu'ils ont été élus. Au départ, ils étaient tous convaincus qu'il fallait faire quelque chose pour les commerçants. Ils ont finalement réussi à se mettre d'accord sur la manière de le faire. Bien sûr, cela a pris du temps, d'autant plus qu'il s'agit d'un dossier complexe et qu'il fallait pouvoir bien comprendre les choses. M. Barro indique ensuite que le vote du PDC sera un peu divisé. Il en profite pour remercier son parti qui, à l'origine, était opposé au PUS mais qui est resté ouvert à la discussion, prenant le temps de bien comprendre et d'échanger. Puis M. Barro remarque qu'en deux ans de discussions, il n'a pas été proposé d'alternatives qui auraient permis de soutenir concrètement le commerce. Il ajoute qu'effectivement, le projet initial était un peu restrictif et un peu idéaliste. Grâce au travail qui a été accompli, le PUS pourra être utilisable. Certains ont des doutes, certains sont frileux, certains se sentent menacés par cet outil. M. Barro, lui, n'a aucun doute avec le PUS tel qu'amendé, à moins que cet instrument ne soit mal géré. Sans cet outil, les chances de contrôler les choses sont inexistantes. Enfin, M. Barro souligne que certains ont des dogmes, qu'il respecte. Mais la construction de la ville, ce n'est pas une affaire de droit privé. Il faut des règles. Les élus ont tous à cœur le bien commun qu'est la protection de ces arcades et ils aiment tous Carouge comme elle est aujourd'hui. Le PUS est vraiment un outil incontournable, qui demande évidemment à être complété dans le futur par d'autres actions – la promotion économique, la création de zones piétonnes, tous ces

projets dont le Conseil municipal est en train de débattre. Le PUS ne va pas tout régler mais, sans lui, il ne sera pas possible d'avancer bien loin.

M. Prod'hom salue également le travail du Conseil administratif et de ceux qui ont œuvré pour parvenir à une solution qui sera satisfaisante pour Carouge. Certains voient dans le PUS une limitation. En réalité, il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire qui est nécessaire, parce que le commerce souffre. La pression n'est pas encore trop forte aujourd'hui mais, avec la venue du palais de justice, le territoire carougeois évoluera fortement. Il faut préserver le Vieux Carouge et ses arcades. Le groupe des Verts se réjouit du fait que le périmètre du PUS n'ait pas été modifié. M. Prod'hom rejoint ensuite les propos de M. Barro. À un moment donné, il est nécessaire de limiter le droit privé pour que le bien collectif qu'est le Vieux Carouge puisse vivre et perdurer. Le Vieux Carouge participe à la qualité du tissu urbain carougeois. Enfin, les amendements apportent des sécurités. D'une part, le Conseil municipal pourra donner son avis sur les cas qui lui semblent insatisfaisants. D'autre part, un bilan sera tiré au bout d'une certaine période et le Conseil municipal pourra corriger cet outil et le faire évoluer avec le temps. En conclusion, le groupe des Verts est très satisfait de la solution trouvée et soutiendra le plan d'utilisation du sol, tout en remerciant ceux qui ont œuvré pour arriver à ce consensus.

M. Mützenberg signale que le parti socialiste est également en faveur du PUS tel qu'il est présenté ce soir, c'est-à-dire avec les amendements qui ont été adoptés lors de la commission de l'Urbanisme du 7 février dernier. Le parti socialiste se réjouit aussi de voir qu'un accord a finalement pu être trouvé, et ceci après de nombreuses heures à négocier – M. Mützenberg insiste sur le terme « négocié » – un compromis acceptable par tous. C'est ainsi que les Carougeoises et Carougeois souhaitent que le Conseil municipal fonctionne : de manière concertée et dans l'intérêt de la commune. Le parti socialiste espère que tous les conseillères et conseillers municipaux seront en mesure de soutenir le PUS. Il considère que l'esprit du PUS et ses objectifs sont maintenus et que ce dernier sera un outil utile pour la revitalisation du centre de Carouge. Comme confirmé en commission, la charge administrative reste limitée. De plus, le rôle du Conseil municipal est renforcé. Ce rôle est double, que ce soit dans le cadre du refus d'une autorisation par le Conseil administratif ou, de manière plus générale, lorsqu'il faudra évaluer l'impact du PUS. Pour le parti socialiste, ces éléments sont également positifs. Ce PUS, qui, il faut le rappeler, est une initiative du Conseil administratif, est d'abord une victoire pour Carouge, ses habitants et ses commerçants. C'est l'espoir de voir Carouge garder sa vitalité et de protéger autant que possible les commerçants et les artisans contre la spirale des hausses des loyers. Cela dit, le parti socialiste considère qu'il ne s'agit que d'une première étape et que d'autres mesures sont nécessaires pour relancer le commerce à Carouge – par exemple la zone piétonne, que M. Barro a mentionnée. Il aura l'occasion de présenter au Conseil municipal d'autres projets en faveur des commerçants.

M. Barbuzzi souhaite remercier les personnes qui se sont investies sur ce dossier. Le Conseil administratif et l'administration, dont c'est le travail, ont été cités. Mais certains conseillers municipaux se sont également beaucoup investis. M. Barbuzzi pense notamment à Mme Zuber, qui a bien éclairé les commissaires sur les différentes lois en vigueur – la position de Mme Zuber à la députation n'y est peut-être pas pour rien. Il précise ensuite que les discussions au sein de son propre parti ont aussi permis de faire évoluer les mentalités. Et, comme l'a mentionné M. Barro, les conseillers municipaux devraient peut-être, sur d'autres sujets, procéder de la même manière qu'ici et mettre un peu de côté leur fierté et leur ego, afin d'aboutir à des solutions. C'est comme cela qu'ils arriveront à faire avancer Carouge. M. Barbuzzi pense qu'ils ont les moyens de faire de belles choses, mais c'est en allant les uns vers les autres et non pas les uns contre les autres qu'ils y arriveront.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix, en bloc, les amendements.

Les amendements sont acceptés par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

Puis le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 16 oui, 6 non et 8 abstentions.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 150-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 40'000.- TTC POUR UN CONCEPT ENERGETIQUE TERRITORIAL (TERRITOIRE DE CAROUGE « HORS PAV ») FINANCE A 50% PAR L'OFFICE CANTONAL DE L'ENERGIE (OCEN)

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2019 et renvoyé en commission du développement durable.

Celle-ci s'est réunie le 31 janvier 2019 et le rapport a été établi par M. Bocquet.

Le Président demande à M. Bocquet si celui-ci a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Bocquet répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier tient à remercier M. Andres, de l'OCEN, pour l'excellente présentation qu'il a faite en commission. Il souhaiterait que, pour les projets aussi techniques que celui-ci, les commissions puissent toujours entendre des intervenants de cette qualité. La présentation était vraiment intéressante. Selon M. Voignier, qui n'était pas particulièrement partisan d'un concept énergétique territorial, les commissaires ont pu avoir une vision globale et comprendre ce qu'un tel concept impliquait pour le territoire de Carouge hors PAV.

M. Calame remercie les commissaires qui, en préavisant favorablement cette délibération, ont quitté l'humeur chagrine qui était de mise avant les fêtes de fin d'année. Il se réjouit de leur investissement dans ce projet, ce qui montre que la prise en considération d'un projet est toujours méritante.

M. Bocquet indique que le parti socialiste votera ce crédit avec enthousiasme. Cette étude est un investissement pour l'avenir de Carouge et complètera le plan directeur communal en cours d'élaboration. En effet, elle permettra d'inventorier les ressources énergétiques et de les mettre en regard avec les besoins en énergie actuels et futurs des différents quartiers de la commune, tout en bénéficiant d'une subvention de l'OCEN de CHF 40'000.-. Ce concept énergétique global induira à terme d'importantes économies. M. Bocquet encourage donc le Conseil municipal à voter cette délibération sans restriction.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 151-2019 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 7'740'000.- POUR LA CREATION DE 3 TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON

SYNTHETIQUE AU STADE DE LA FONTENETTE, SIS 51 ROUTE DE VEYRIER, PARCELLE N° 3188 ET REFECTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON NATUREL ET D'UNE PISTE D'ATHLETISME, CREATION D'UN EQUIPEMENT DE « STREET WORK » (FITNESS URBAIN) ET LA REHABILITATION DU CHEMIN D'ACCES AU TENNIS CLUB DE PINCHAT, CES OBJETS SIS 42 CHEMIN DE PINCHAT, PARCELLE N° 2023

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2019 et renvoyé en commission Sports et loisirs.

Celle-ci s'est réunie le 12 février 2019 et le rapport a été établi par Mme Uldry.

Le Président demande à Mme Uldry si celle-ci a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Uldry répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Zongo mentionne que le parti socialiste soutient la proposition de rénovation des terrains telle que présentée dans la délibération discutée lors de la commission des Sports du 12 février dernier. La mise en place de trois stades en gazon synthétique permettra de répondre aux besoins de la population, qui est appelée à se développer, et en particulier à la jeune génération, qui utilise principalement ces installations sportives. Sur le plan financier, il faut noter que, même si l'investissement est conséquent, les coûts liés à l'entretien des trois terrains synthétiques correspondent au budget d'entretien d'un seul terrain en gazon naturel. Ce projet permettra à terme de faire des économies pour la commune, qui disposera de surfaces de foot plus importantes.

M. Prod'hom annonce que les Verts soutiennent également la création des terrains synthétiques. Ils ont pu obtenir en commission des réponses à leurs questions. Toutefois, ils recommandent à la commune, pour les futurs équipements collectifs, de tenir davantage compte de la rétention des eaux de pluie, dans une optique de développement durable. En passant en synthétique, les terrains seront davantage étanchéifiés et les eaux de pluie partiront à l'égout. Le groupe des Verts regrette qu'une solution n'ait pas été trouvée pour retenir sur place les eaux de pluie, comme on le fait pour les toitures. Les collecteurs seront plus chargés, étant précisé encore que le fait de tout mettre à l'égout a aussi un coût pour la collectivité.

M. Voignier relève que le montant de la délibération n'est pas négligeable. Toutefois, le groupe PLR votera cette délibération parce qu'elle répond aux demandes des enfants et des deux clubs de foot (US Carouge et Etoile Carouge) qui ont vraiment besoin de ces terrains pour pouvoir augmenter leurs heures d'entraînement. Par ailleurs, ce projet permettra à terme des économies sur l'entretien. De plus, les commissaires ont pu être rassurés sur les principes écologiques de ces terrains synthétiques. Enfin, ce projet ne concerne pas seulement trois terrains, mais aussi la réfection au niveau de Pinchat. La piste d'athlétisme et le terrain en ont besoin. A noter aussi que le terrain de Pinchat restera en gazon, ce qui est important au niveau de la convivialité pour ceux qui profitent de cette zone de verdure. En outre, M. Voignier se réjouit qu'une réflexion sur le street work, qui est en forte demande auprès des jeunes, ait été intégrée à ce projet. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR votera la délibération. Le projet a demandé beaucoup de travail, mais il a été élaboré en tenant compte des besoins des partenaires. Il répond vraiment à une demande des Carougeois.

Personnellement, Mme Marti s'abstiendra. Elle ne votera pas contre la délibération parce qu'elle ne remet pas en cause les besoins auxquels répond ce projet. Mais, pour des raisons de santé publique et de principe de précaution, parce que les réponses apportées en commission n'ont pas été satisfaisantes et que les documents qui ont été remis aux commissaires utilisent des termes qui, en matière de santé, ne sont pas véritablement rassurants, Mme Marti ne pourra pas dire « oui » à une partie de cette délibération.

M. Barbuzzi rappelle à ceux qui l'auraient oublié que les clubs de football d'Etoile Carouge et d'US Carouge ont perdu deux terrains ces dernières années. Il était nécessaire de faire une action qui soit porteuse. C'est le cas aujourd'hui puisque ces terrains synthétiques pourront être utilisés de manière plus importante. Les parents se plaignent parce que leurs enfants ne peuvent pas jouer à Carouge, mais l'infrastructure actuelle ne permet pas une utilisation complète de ces terrains. Ce projet permettra d'accueillir plus d'enfants, plus de Carougeois. M. Barbuzzi espère que le club jouera le jeu – il est confiant dans la nouvelle présidence, qui a démontré à plusieurs reprises ces derniers mois qu'elle avait envie de faire du bon travail pour l'Etoile Carouge et pour Carouge. Par conséquent, le PDC soutient pleinement ce projet.

Mme Decnaeck n'est pas fan de foot ni très expérimentée dans ce domaine, mais elle applaudit à ce projet qui permettra de créer une équipe de foot féminine.

M. Etienne relève qu'avec les travaux du CEVA, toute la zone sportive et de détente a été mise à mal. Les deux projets qui sont menés en parallèle par le Conseil administratif, c'est-à-dire la piscine et les terrains de foot, redonneront une cohérence à cette zone, dont l'avenir était incertain.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 152-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 6'386'000.- TTC, DONT CHF 54'800.- TTC DE CREDIT D'ETUDE COMPLEMENTAIRE A LA DA 24-2011, CHF 6'087'700.- TTC DE CREDIT DE REALISATION ET CHF 243'500.- TTC D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL, DESTINE A LA REALISATION DES TRONÇONS CAROUGEIS DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMERATION, AVEC DELEGATION DE PILOTAGE A LA VILLE DE GENEVE POUR LE TRONÇON QUAI DU CHEVAL BLANC ET DELEGATION DU CANTON POUR LE TRONÇON COMPRIS ENTRE LE QUAI DES ORPAILLEURS ET LE PARC NOIE-YES-PUCES

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2019 et renvoyé en commission de l'Urbanisme.

Celle-ci s'est réunie le 5 février 2019 et le rapport a été établi par M. Baertschi.

Le Président demande à M. Baertschi si celui-ci a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Baertschi répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barro signale que le PDC se réjouit du fait que ce projet, qui a tout son sens, ait pu se débloquer. La commission a été très complète et a permis de comprendre le budget qui paraissait a priori considérable mais qui, finalement, ne l'est pas autant que cela. De plus, ce projet permettra de créer une infrastructure qui est importante pour Carouge et qui servira pendant des décennies. Il ne s'agit pas seulement de faire une route pour les vélos, mais de régénérer le bord de l'Arve. Enfin, le projet concerne une entrée de Carouge, *via* les deux ponts. C'est tout un espace public qui va être amélioré.

M. Monney indique que le parti socialiste soutient ce magnifique projet d'agglomération qui offrira aux cyclistes et aux piétons un itinéraire sécurisé qui traversera quatorze communes et permettra, à travers le canton, de relier Saint-Genis-Pouilly à Annemasse sur environ vingt-deux kilomètres. Sur le territoire carougeois, le tracé de la voie verte longera les bords de l'Arve entre le pont de la Fontenette et la limite ville de Genève. Il ne s'agira pas d'un simple couloir avec un flux de piétons et de cyclistes mais d'un périmètre beaucoup plus large, de plus de 8000 mètres carrés de surface sur les quais qui seront totalement réaménagés, pour le plus grand plaisir des Carougeoises et des Carougeois. Il convient aussi de préciser que, dans le cadre de ce projet, les barrières des quais seront rénovées avec en prime, pour le confort des habitants du quai du Cheval-Blanc, la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur toute la chaussée. Concernant le coût financier de ces aménagements pour les Carougeois, qui se monte à CHF 6'717'000.-, il faudra déduire de ce montant la subvention fédérale du projet d'agglomération qui s'élève à CHF 1'300'000.-, ainsi que la participation du fonds intercommunal d'équipement qui est estimée, elle, à environ CHF 2'000'000.-. Et, cerise sur le gâteau, le canton prendra à sa charge les travaux qui sont situés sur le tronçon des quais qui lui appartient. Finalement, le coût total pour la commune se situera aux alentours de CHF 3'400'000.-. Pour terminer, il s'agit donc d'une très bonne affaire financière pour Carouge, mais surtout d'un magnifique projet de réaménagement des quais dont bénéficieront toutes les Carougeoises et Carougeois. C'est pour toutes ces bonnes raisons que le parti socialiste soutiendra ce projet avec enthousiasme.

Mme Molinari annonce que le groupe des Verts est heureux aujourd'hui de pouvoir voter ce projet et constate avec grand plaisir une certaine unanimité autour de la table. Au-delà des aspects financiers dont M. Monney vient de faire un bon résumé, ce projet marque une nouvelle direction du canton dans l'organisation de la mobilité, nouvelle direction qui est nécessaire. Par rapport aux investissements consentis jusqu'à aujourd'hui, les piétons et les cyclistes étaient vraiment les parents pauvres de la mobilité. Avec la voie verte, c'est un pas dans la bonne direction qui est fait, non seulement au niveau de la commune mais au niveau de tout le canton. Mme Molinari tenait à le saluer. De plus, ce parcours s'inscrira de manière harmonieuse dans l'évolution du quartier de la Fontenette ; la qualité de vie et le bien-être des habitants vont être améliorés. Le groupe des Verts se félicite de ce beau projet, qui est le fruit de la collaboration entre plusieurs communes. Mme Molinari mentionne ensuite une autre cerise sur le gâteau : non seulement le canton va aménager une partie du tronçon, mais il le cédera gratuitement à la commune de Carouge à la fin des travaux. Enfin, pour la suite de l'étude, elle attire l'attention du Conseil administratif sur la question des intersections, qui posent des problèmes dans d'autres tronçons de la voie verte. Il s'agira de veiller à la fluidité et à la sécurité des usagers de la voie verte quand ils croiseront d'autres voies. Pour terminer, Mme Molinari félicite le Conseil administratif pour sa persévérance à porter ce dossier.

M. Baertschi formulera quelques observations en tant que riverain, cycliste (s'étant remis au vélo, il salue la création de la piste cyclable), piéton et, accessoirement, promeneur de chien puisqu'il a un chien. Sur la promenade des Orpailleurs, le service de l'urbanisme a pris un certain nombre de mesures, notamment la préservation de deux voies de passage (soit une pour les piétons et l'autre pour les cyclistes) avec des revêtements différenciés, ce qui est une bonne chose. L'audition de Pro Vélo a permis aux commissaires d'attirer l'attention de cette

association, qui fait du bon travail, sur le problème du voisinage entre les cyclistes et les piétons, d'autant plus qu'aujourd'hui, les vélos électriques peuvent rouler à des vitesses de 45 km/h, ce qui pose un risque potentiel. M. Baertschi reprend un mot que les Verts apprécient : le *sharing*. Les piétons et les cyclistes devront se partager cette voie, qui enlève aux premiers un certain nombre de lieux de promenade – et qui supprime cinquante places de parking, mais c'est un autre débat. M. Baertschi souhaite que la boucle qui reste sur le fond soit prioritairement réservée aux piétons et également aux meilleurs amis de l'homme, en y installant par exemple des barrières, comme l'avait du reste demandé la commission de la Sécurité en juin 2017. Il ne faut pas entièrement transformer cette promenade et ces berges en piste cyclable. Il rappelle une nouvelle fois que dans le secteur compris entre le pont de la Fontenette et celui du Bout-du-Monde, le plan directeur cantonal a défini une zone d'ébats pour chiens (chiens sans laisse). C'est la seule zone de ce type pour Carouge et elle répond aux attentes des détenteurs de chiens des quartiers voisins qui se retrouvent en nombre sur cette Promenade. Dès lors, la demande récurrente de citoyens carougeois qui sollicitent de ne pas autoriser l'aménagement de ce tronçon d'une piste cyclable, source d'insécurité et de danger pour les piétons et les animaux relève de la prévention. Ceci en particulier avec l'apparition de nouveaux types de véhicules rapides à assistance électrique (vélos et trottinettes notamment). M. Baertschi aborde ensuite les aménagements au parc Noie-tes-puces. Une piste cyclable traversera le parc, où jouent des enfants. Il faudra donc mettre des barrières – cela ne figure pas dans le projet de délibération, mais M. Baertschi pense que le service de l'urbanisme aura à cœur de soigner ce point. Par ailleurs, il a soulevé le problème du stationnement continu devant la clinique de Carouge qui, du reste, entrave la piste cyclable. Mettre des bacs à fleurs n'est pas nécessairement la meilleure solution. Enfin, au pont Wilsdorf, les piétons qui veulent descendre en bordure de la rivière lorsque l'eau est basse ont un accès aux berges. M. Baertschi sait que cela concerne aussi les services cantonaux, puisque les berges sont sur le domaine cantonal, mais il faudrait tenir compte de cet élément. Il faudrait aussi revoir le tracé du retour au pont de la Fontenette qui est impossible à vélo puisqu'il est à 180°. M. Baertschi voulait donc insister sur ces différents points qu'il faudra étudier dans le cadre du développement du projet. Il s'agit d'un aménagement du bord de l'Arve qui doit être vu intelligemment et en partage : il n'y a pas que des cyclistes.

M. Voignier annonce que la majorité du groupe PLR votera la délibération. Si le groupe PLR salue le fait d'avoir prêté une attention particulière à la séparation des flux de cyclistes et de piétons, des préoccupations ont toutefois été exprimées en commission. Le groupe PLR espère que le conseiller administratif délégué et le service de l'urbanisme tiendront parole en prêtant une attention particulière aux vélos électriques. Pro Vélo elle-même a dit que la rapidité de ces vélos posait un gros souci. Il faudra donc gérer cette zone, par exemple par le biais d'un marquage. Il faudra également gérer les intersections, en particulier celle du pont de Carouge. A ce propos, M. Voignier remercie le conseiller administratif délégué, qui s'est engagé à revenir présenter en commission le projet quand celui-ci aura été défini. Enfin, le groupe PLR regrette la suppression des places de parking. Certes, elles devront être compensées, mais à force de les supprimer en disant qu'elles seront compensées, elles risquent finalement de ne pas l'être. Le groupe PLR invite donc le Conseil administratif à être attentifs à ces différents éléments. M. Voignier ajoute encore que la présentation a démontré que les chiffres étaient effectivement raisonnables.

M. Etienne n'a malheureusement pas pu participer à la commission, pour des raisons personnelles. Il tient à intervenir sur l'arborisation. On sait que ce quartier est en pleine mutation. Le projet doit tenir compte de la végétation existante, tant sur les berges, qui font partie du domaine cantonal, que sur le territoire communal où se trouvent des platanes. M. Etienne souligne que lorsqu'un projet est développé à partir d'une végétation existante, il faut prévoir le remplacement d'arbres. Il faudra donc faire une analyse de l'état sanitaire des arbres, déterminer quand ces arbres devront être remplacés et discuter avec l'Etat de Genève sur la gestion de l'arborisation au niveau des berges (où une végétation naturelle se

développe dans une marge très étroite), pour savoir comment cette végétation sera entretenue pour le futur. M. Etienne invite le Conseil administratif à être très attentif au plan de gestion de la végétation tout le long de ce tronçon de la voie verte.

M. Barbuzzi se demande s'il ne faudrait pas s'interroger un jour sur le fait que les cyclistes qui vont bénéficier de cette infrastructure ne paient pas d'impôts. Des lois fédérales ont été votées pour le rail et pour la route. M. Barbuzzi ne comprend pas pourquoi les cyclistes ne devraient pas participer au financement des infrastructures qui leur sont destinées.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 155-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 1'075'000.- TTC, DESTINES AU REAMENAGEMENT DE LA RUE DE LA FONTENETTE, DU CARREFOUR AU PONT, Y.C. REHABILITATION DES RESEAUX COMMUNAUX, ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER ET INSTALLATION DE DEUX ABRIS BUS

M. Walder introduit le sujet. La délibération concerne le tronçon routier entre le carrefour de la Fontenette et le pont de la Fontenette. Pour rappel, des travaux sont en cours à la route de Veyrier et au carrefour de la Fontenette pour la requalification et le réaménagement complet de ce secteur. Par ailleurs, le Conseil municipal vient de voter la voie verte. Il reste encore dans le quartier de la Fontenette, qui nécessitait un soutien fort et des investissements importants, trois lieux à « remettre aux normes » : Cardinal-Mermillod, le pont de la Fontenette, qui fera l'objet d'un projet qui sera porté par la ville de Genève et la ville de Carouge, et le tronçon entre le carrefour et le pont de la Fontenette, qu'il est urgent de réaliser pour plusieurs raisons. D'abord, comme annoncé, le bus 7, dont le terminus est actuellement à l'hôpital, sera prolongé jusqu'aux Grands-Esserts. Il passera par le pont de la Fontenette et la route de Veyrier. S'agissant d'un véhicule assez long, il faut réaménager les arrêts de bus. A noter toutefois qu'il n'y aura pas de câbles supplémentaires dans le ciel carougeois. Ensuite, les SIG vont poser des canalisations pour le chauffage à distance. L'objectif est de faire les travaux communaux simultanément. Il faut par ailleurs faire tous les aménagements cyclables et piétonniers pour les présélections coordonnées avec le carrefour de la Fontenette. L'éclairage urbain doit aussi être revu, de même que la fibre optique. Enfin, il est également urgent de poser un revêtement phonoabsorbant pour limiter les nuisances que subissent les riverains. Tous ces éléments font partie de la délibération proposée au Conseil municipal. L'objectif est de pouvoir réaliser ces travaux assez rapidement, à la suite de ceux qui ont lieu actuellement à la route de Veyrier et qui s'achèveront au début de l'année prochaine.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Uldry souhaite que la commission ait des explications sur le montant de CHF 16'025.- TTC pour les ingénieurs mobilité BCPH et sur le fait que ce montant figure sur la pièce n° 3 mais pas sur la pièce n° 2.

M. Voignier remarque avec agacement qu'une fois de plus, le Conseil administratif vient présenter au Conseil municipal une délibération en disant que les travaux à réaliser sont urgents. Il aurait voulu intervenir avant la prise en considération, mais il souhaite vraiment que des explications soient données en commission. Le Conseil municipal a voté les travaux à la route de Veyrier, il a voté le rond-point, le CAD... Il a voté de nombreuses délibérations relatives à ce quartier et, tout d'un coup, on vient lui dire qu'il faut faire d'autres travaux dans l'urgence parce qu'ils doivent être coordonnés avec les travaux des SIG. C'est tout de même étonnant. M. Voignier pense que les services communaux auraient pu le prévoir un peu à l'avance. Le Conseil administratif présente constamment des délibérations en disant que les travaux sont urgents. Il faudra maintenant convoquer rapidement une commission de l'Urbanisme et voter rapidement. C'est regrettable. M. Voignier veut bien admettre que les travaux de la commune dépendent parfois de ceux des SIG, par exemple, mais il souhaite que, cette fois-ci, une explication qui tienne la route soit fournie en commission.

M. Walder n'a peut-être pas utilisé le bon terme. Il voulait dire que ces travaux devaient être effectués rapidement, dans le sens où la réfection du pont ne peut pas attendre encore une dizaine d'années. Mais il ne s'agit bien sûr pas d'une urgence au point de devoir voter dans les trente jours. Concernant les SIG, leur projet de chauffage à distance à travers Genève n'était pas encore arrêté quand la commune a lancé les travaux à la route de Veyrier (Carouge a d'ailleurs pris en charge la pose des tubes du chauffage à distance dans le cadre de ces travaux). Aujourd'hui, ce projet de chauffage à distance est prioritaire pour les SIG et le canton. En deux ans, la situation a donc effectivement évolué. Il n'est malheureusement pas possible aujourd'hui de prévoir exactement quels travaux devront s'enchaîner sur les dix prochaines années. M. Walder ajoute que, si le projet est renvoyé en commission et que celle-ci considère qu'elle a besoin d'un mois supplémentaire pour l'étudier, elle pourra le faire. Ce qu'il disait, c'est qu'il faudrait idéalement que la délibération soit votée dans l'année pour que la commune puisse enchaîner avec ces travaux après ceux de la route de Veyrier. Qu'on l'excuse s'il a utilisé les mauvais termes, mais en tout cas il ne voulait pas mettre le Conseil municipal sous pression pour ce projet.

M. Voignier préfère ce langage. C'est le mot « urgence » qui l'a irrité.

Mme Marti invite les commissaires à se pencher sur la pertinence des lieux choisis pour les arrêts de bus, en rapport avec les habitations, les abris bus existants et les transbordements d'un bus à l'autre. Elle souhaite aussi qu'une attention particulière soit portée aux traversées pour les piétons et les cyclistes, puisque tout le carrefour sera refait.

M. Baertschi souhaite qu'il soit répondu à deux questions en commission. Tout d'abord, il relève que la voie verte que le Conseil municipal vient de voter passera sur la passerelle de la Fontenette. Quelles sont les prévisions à moyen terme ? Faudra-t-il refinancer un pont avec la ville de Genève ? Cela semblerait logique, mais poserait évidemment des problèmes au vu des finances de la commune. La deuxième question concerne le type de revêtement choisi. Le passage de ces grands bus, qui sont lourds, et le revêtement phonoabsorbant sont-ils bien compatibles ?

M. Barbuzzi abonde pleinement dans le sens de M. Voignier et réagit aux propos de M. Walder. La planification est primordiale, notamment pour une commune. Il recommande donc d'inviter un formateur et d'expliquer aux membres de l'administration comment planifier les travaux dans une commune. Il rappelle que des planifications sont faites au niveau cantonal et que l'administration communale peut s'informer auprès des différents services cantonaux pour planifier les travaux à Carouge. Il trouve la réponse de M. Walder un peu légère. En conclusion, il recommande d'améliorer la planification et de présenter en commission des plannings sur les travaux à venir à Carouge.

Le Président suspend la séance deux minutes, le temps de régler un dysfonctionnement de l'écran pour les votes.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 156-2019 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIF À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 465'000.- POUR LE REMPLACEMENT DU CENTRAL TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE ET LA MIGRATION DE LA TÉLÉPHONIE IP (TÉLÉPHONIE PAR INTERNET)

Mme Lammar introduit le sujet. La délibération vise le remplacement des installations fixes et techniques du central téléphonique de la mairie et la migration de la téléphonie en téléphonie IP (téléphonie par internet). Elle est motivée essentiellement par le fait que la mairie a l'obligation de passer à la téléphonie IP d'ici cet automne car les anciens centraux seront débranchés. Cette nouvelle technologie permet de répondre aux besoins des collectivités afin d'offrir des services en ligne performants, modernes et plus flexibles. Il faut savoir que ce sont les constructeurs de centraux téléphoniques qui ont forcé les opérateurs à migrer leurs installations sur cette nouvelle technologie. Ce n'est donc pas une lubie de la commune, qui ne maîtrise pas ces éléments, ou de Swisscom.

Dès que la commune a eu connaissance de cette problématique, un appel d'offres public sur le remplacement du central téléphonique a été effectué, l'automne passé, afin de définir le produit répondant le mieux aux besoins actuels et futurs. Le prestataire a été choisi parmi huit soumissionnaires, en collaboration avec un partenaire spécialisé dans ce type d'appels d'offres. L'adjudication sera effectuée après le vote du Conseil municipal et l'expiration du délai référendaire, raison pour laquelle le résultat n'a pas été communiqué au Conseil municipal ni au lauréat.

La centralisation des différents centraux téléphoniques communaux sur le central principal a déjà permis de faire diminuer de 25% les coûts de téléphonie fixe et sera finalisé pour l'ensemble des bâtiments communaux, excepté les EVE qui ne sont pas reliés au réseau de fibre optique de la ville de Carouge. Cela dit, l'EVE des Menuisiers récemment ouvert est déjà centralisé. La commune profitera de la fibre optique présente dans ses bâtiments pour connecter l'EVE des Grands Hutins et l'EVE de la Tambourine. Ce projet permettra à terme de faire diminuer davantage les coûts de téléphonie fixe.

Pour pouvoir installer la téléphonie IP dans l'ensemble des bâtiments communaux, il faut également moderniser le câblage informatique en place pour garantir le bon fonctionnement de la téléphonie. En effet, le câblage actuel n'est plus aux normes et ne permettra pas de garantir une communication de qualité et stable. Il est donc indispensable de le remplacer et d'ajouter de nouvelles connexions pour les besoins des utilisateurs. C'est la raison pour laquelle la délibération porte également sur les frais relatifs à ces éléments. Ces travaux dont devront être effectués par différents électriciens de la place au plus tard cet été afin de concentrer tous les travaux sur une courte période, permettant de minimiser les désagréments pour les utilisateurs des sites affectés. Après réflexion, le Conseil administratif a privilégié les entreprises travaillant déjà sur les bâtiments concernés afin de profiter de leurs connaissances des lieux, tout en contrôlant leurs offres en collaboration avec le service constructions, entretien des bâtiments et sports.

Par ailleurs, afin de garantir une haute disponibilité de ses installations téléphoniques et informatiques, la commune doit continuer à adapter son réseau de fibre optique, qui s'étend chaque année, et à mettre en place de la redondance (pour éviter toute coupure, deux arrivées sont mises en place sur chaque site).

Enfin, elle doit également remplacer et ajouter des éléments réseau pour lui permettre de connecter la nouvelle téléphonie en limitant la consommation électrique. Tous les téléphones seront alimentés par la prise réseau, ce qui aura donc un impact sur la consommation énergétique, avec par conséquent une limitation des coûts.

A noter également qu'en parallèle de cette délibération, le Conseil administratif a lancé un processus afin de renégocier les coûts d'abonnement et de communication fixe et mobile. Ceux-ci entreront en vigueur avec la mise en place du nouveau central téléphonique. Bien

entendu, le Conseil administratif fera une communication au Conseil municipal lorsqu'il aura finalisé ce processus.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 465'000.- destiné à remplacer les centraux téléphoniques, le câblage et les éléments actifs dans les bâtiments communaux (dont CHF 22'113.50 d'activation de prestations effectuées par le personnel communal).

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

M. Voignier n'est pas opposé à un renvoi en commission, au vu du montant relativement important. Néanmoins, comme la délibération porte sur des aspects très techniques, il ne sait pas vraiment quelles questions pourraient poser les commissaires, qui n'ont pas nécessairement des compétences dans ce domaine, hormis un ou deux conseillers municipaux. A part des questions techniques, M. Voignier ne voit pas vraiment quelles questions pourraient être posées – quelques chiffres pourraient éventuellement être donnés puisque Mme Lammar a mentionné que ce passage allait induire des économies. Il propose donc une discussion immédiate et que les éventuelles questions soient posées ici.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 25 oui, 3 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Fraomene a deux questions. La première concerne le matériel et les licences. S'agit-il de licences perpétuelles ? S'agit-il de frais qui reviendront chaque année ? La deuxième question porte sur les coûts d'entretien. La commune fait-elle appel à une entreprise externe ? Quels seront les coûts d'entretien ?

Le Président propose que les conseillers municipaux posent toutes leurs questions dans un premier temps et que Mme Lammar y répondent ensuite, afin qu'elle ait le temps de se renseigner.

M. Mützenberg allait poser la même question que M. Fraomene sur les licences et le matériel. Quelques éclaircissements sur les CHF 115'000.- seraient utiles.

Mme Marti a l'impression que, presque chaque année, le Conseil municipal vote des délibérations parce qu'il faut moderniser ou changer différents éléments. Elle fait partie des conseillers municipaux qui ne maîtrisent pas cette technique. Elle souhaiterait connaître la durée de vie de ce qui est proposé au Conseil municipal ce soir. Des changements devront-ils de nouveau intervenir dans deux ans ? Mme Marti a un peu de peine avec ces changements perpétuels. Comment les justifier ?

Mme Lammar répond que la commune ne peut pas anticiper l'évolution technologique dans ce domaine, comme dans d'autres. La problématique est la même que pour les halogènes du musée que l'on ne trouve plus sur le marché – la commission avait eu une discussion à ce sujet. La ville de Carouge a été informée du fait que les anciens centraux seront débranchés et qu'elle devait passer à la téléphonie IP. Ce sont les constructeurs de centraux téléphoniques qui ont forcé les opérateurs à migrer leurs installations sur ces nouvelles technologies et, malheureusement, la commune est obligée de suivre. Avec les avancées technologiques, des choses deviennent obsolètes et ne sont plus utilisables. Par ailleurs, les nouvelles technologies permettent, le cas échéant, de limiter les coûts énergétiques. C'est le cas avec le passage à la téléphonie IP, ce qui permettra aussi de limiter les frais de téléphonie. Toute avancée technologique n'est donc pas forcément mauvaise. Mme Lammar

signale ensuite que, ces dernières années, la politique de la commune a visé à prolonger la durée de vie des ordinateurs autant que faire se peut. Mais quand une machine arrive en fin de vie, il faut malgré tout la changer.

Mme Marti se rappelle qu'il y a déjà bien des années, des personnes compétentes en la matière lui avaient dit que les entreprises poussaient à faire certains changements mais que ceux-ci n'étaient en fait pas obligatoires. Elle espère que la commune ne se fait pas avoir en écoutant des personnes qui lui disent qu'il faut procéder tout de suite à ces changements, alors qu'en réalité il ne faudra y procéder que dans plusieurs années. Elle remercie le Conseil administratif d'y être attentif, parce que même dans le milieu des télématiciens, les informations ne sont pas reçues de la même façon par tout le monde.

Mme Lammar souligne qu'en l'occurrence, ce sont les constructeurs de centraux téléphoniques qui ont forcé les opérateurs à migrer sur la nouvelle technologie. Les anciens centraux vont être débranchés. Le passage à la technologie de téléphonie IP n'est donc pas une lubie d'un opérateur ou de la mairie.

M. Morex voit que Mme Lammar meuble les débats. Il n'a pas encore entendu la réponse à la question de M. Fraomene.

Mme Lammar rappelle que le Président a proposé qu'elle réponde d'abord à la question de Mme Marti. Concernant la question de M. Fraomene, les coûts indiqués dans la délibération pour le central sont hors maintenance. Les frais de maintenance ne sont donc pas prévus dans la délibération. Ils figureront dans le budget de fonctionnement de la commune, pour un montant d'environ CHF 13'000.- par an qui couvre toutes les licences et le central téléphonique. La ville de Carouge fera donc une économie puisqu'aujourd'hui, les coûts de maintenance, qui se montent à CHF 12'000.- par an, concernent uniquement le central mairie, et non pas les centraux annexés.

M. Fraomene souhaite ensuite savoir si les bornes wifi mentionnées dans le document ne sont pas plutôt des bornes DECT. Ce point a son importance parce que, si une délibération est proposée par la suite pour changer les bornes wifi, le Conseil municipal se demandera pourquoi un montant de CHF 10'000.- figurait déjà dans la présente délibération.

Le Président passe la parole à M. Dentand, qui est présent dans le public et qui pourra apporter une réponse à ce détail technique.

M. Dentand confirme qu'il s'agit bien de bornes wifi et non pas de bornes DECT. **[Ces bornes seront bien utilisées pour le projet téléphonie et pour les lecteurs permettant de gérer l'inventaire du matériel de la halle Voirie. Elles permettront d'utiliser la fonction « Wifi calling » pour les téléphones portables de la ville de Carouge (téléphonie par le réseau Wifi) ce qui limite les coûts de communication.]**

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 27 oui, 0 non et 3 abstentions.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 157-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 54'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITE ENERGETIQUE, SECURITE ET REAMENAGEMENT DE LA CRECHE DES ACACIAS SISE AU 38, ROUTE DES ACACIAS, PARCELLE N° 1709 A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. La crèche des Acacias est une très ancienne crèche, qui accueille les enfants depuis 1906 déjà. Les locaux sis au 38, route des Acacias, sont utilisés depuis 1939 par l'association de la crèche des Acacias dans le but d'offrir des places de crèche pour les enfants. A noter que cette crèche était auparavant subventionnée à la fois par la ville de Carouge et la ville de Genève. Depuis le 1^{er} avril 2012, la ville de Genève s'est retirée de la crèche des Acacias. C'est donc la ville de Carouge qui a repris l'entière gestion de l'institution et son financement. Bien sûr, cela lui a permis également d'offrir plus de places de crèche puisque les enfants de la ville de Genève ne pouvaient plus bénéficier de places dans cette crèche.

L'état de vétusté des locaux actuels ne permet plus d'offrir des places de crèche d'un niveau standard et comparable aux autres structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la ville de Carouge. Il ne permet pas non plus d'offrir des places de crèche qui sont en conformité avec les normes du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour.

Depuis que la crèche occupe ces locaux, ceux-ci n'ont subi que des travaux d'entretien courant. Seule la cour a fait l'objet de travaux d'aménagement, en 2014 – l'anciennement « fonds de décoration » avait participé à la décoration du mur. Rien n'a véritablement été entrepris pour les locaux intérieurs depuis des années. Les membres du Conseil municipal peuvent du reste constater l'état de vétusté de ces locaux sur les photos transmises en annexe de la délibération. On y voit des plafonds décrépis, des bouts de plafond qui menacent de tomber sur la tête des utilisateurs, des fils qui pendouillent sur le tableau électrique, une cabine de douche qui a été créée pour répondre à certains besoins mais qui, par manque de place, est collée à la cuisine.

Il est nécessaire d'offrir des places correspondant aux besoins des familles carougeoises ainsi qu'aux normes actuelles des crèches et qui répondent également aux normes de l'office cantonal de l'énergie. Le projet de rénovation des locaux a été étudié avec le service des affaires sociales en collaboration avec le service constructions, entretien des bâtiments et sports.

Dès lors, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de CHF 54'000.- afin de procéder à une étude pour la mise en conformité énergétique, sécurité et le réaménagement de la crèche des Acacias. Au niveau du planning, l'objectif est de profiter de l'été pour faire ces travaux, afin d'avoir réalisé les aménagements pour la rentrée 2020, d'où l'intérêt de lancer cette étude maintenant.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Morex a bien écouté Mme Lammar. Cette crèche est vétuste. On connaît toutes les normes exigées pour ce genre de bâtiments. Pourquoi faut-il faire une étude ?

Mme Lammar explique que ce projet mérite malgré tout une analyse détaillée. Le projet de devis de l'architecte montre qu'il faut prendre en considération passablement d'éléments. Il ne s'agit pas simplement de passer un coup de peinture, mais de travaux d'une certaine importance. Le montant des travaux serait de l'ordre du demi-million.

La question de M. Baertschi concerne le choix de l'architecte. Une séance a eu lieu avec M. Berthoud. Le bureau d'architectes qui a été choisi est situé sur la commune de Thônex. Pourquoi ne pas avoir choisi un architecte sur la commune de Carouge, qui paie donc la taxe professionnelle et des impôts à Carouge ?

Mme Lammar répond que Mme Junge a été choisie parce qu'elle était disponible pour faire cette étude rapidement, selon le planning, mais surtout parce qu'elle avait été mandatée pour

la mise en conformité énergétique dans le cadre de la réfection du tennis de Carouge. La commune connaissait donc la manière dont Mme Junge travaille et son expérience sur des réhabilitations de ce type.

M. Baertschi le regrette. De nombreux bureaux d'architectes existent à Carouge. La commune devrait plutôt les favoriser.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 26 oui, 3 non et 1 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

11. DELIBERATIONS

11.1. DELIBERATION MUNICIPALE 010-2019 P: PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LES AMIS MUSIQUETHEATRE DE CHF 300'000.- POUR 2019 AINSI QUE D'OUVRIRE UNE LIGNE BUDGETAIRE EQUIVALENTE POUR LES ANNEES A VENIR

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Vu la reprise des « Amis musiquethéâtre » par une équipe reconnue pour ses compétences tant administratives qu'artistiques.

Vu le grand succès de la programmation en 2018.

Vu la très bonne tenue des comptes et du budget de cet établissement.

Vu la notoriété de ce théâtre et ceci dans tout Genève.

Vu le travail fourni pour attirer d'autres sources de financement.

Vu les retombées culturelles et économiques pour la Ville de Carouge,

conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et plus particulièrement de l'article 17 ;

sur proposition de

le Conseil municipal par oui, non et abstention(s)

DECIDE

1. *D'accepter un dépassement de budget 2019 de CHF 300'000.- attribué sous forme de douzièmes provisionnels destiné à une subvention exceptionnelle en faveur des Amis musiquethéâtre ;*
2. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2019 sous la rubrique 32.36 ;*
3. *De compenser cette dépense supplémentaire par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*
4. *De demander l'ouverture d'une ligne budgétaire équivalente pour les années suivantes ;*

5. *La présente délibération cessera de déployer ses effets dès l'adoption du budget 2019 par le Conseil municipal puis l'approbation par le département en charge de la Surveillance des communes.*

Signé par : Julien Barro, Louise Morisod, Didier Prod'hom, Gabriela Sonderegger.

Avant la prise en considération, le Président cède la présidence à Mme Uldry afin de pouvoir s'exprimer.

M. Barthassat avait initialement signé cette délibération. Ayant constaté que cela dérangeait un peu tous les bords politiques, il a préféré retirer son nom de la délibération, bien qu'il soit en faveur de ce projet. Il précise également que de nombreux conseillers municipaux sont favorables à cette délibération même s'ils ne l'ont pas signée, et que cette délibération a aussi été signée par des membres du Conseil municipal qui n'y sont pas nécessairement favorables. A cet égard, M. Barthassat remercie Mme Sonderegger pour son courage. En effet, Mme Sonderegger a accepté de faire figurer son nom sur la délibération pour que cette dernière puisse être renvoyée en commission où elle pourra être discutée sereinement. Par ailleurs, M. Barthassat relève que le montant en question correspond à 0,3% du budget. Il sait qu'en périodes budgétaires compliquées, il n'y a jamais un bon moment pour distribuer des subventions. Il souhaite toutefois que le Conseil municipal prenne en considération la délibération pour que celle-ci puisse être discutée calmement et sereinement en commission, de préférence en commission de la Culture. Enfin, il souligne que M. Barro, qui va certainement prendre la parole, et lui-même sont cohérents puisque le groupe PDC a toujours dit, comme indiqué dans les PV, qu'il n'y aurait pas de subvention sans un projet. Or, le projet des Amis musiquethéâtre est un bon projet, qui est, d'après M. Barthassat, viable et complémentaire à l'offre culturelle carougeoise actuelle. La promesse d'étudier un projet pour éventuellement donner une subvention est donc tenue.

M. Barthassat reprend ensuite la présidence.

M. Barro insiste sur la cohérence. Une commission Toutes commissions réunies a longuement parlé de la suppression de la subvention, lors de la fin du théâtre des Amis. Le PDC s'était engagé à entrer en matière, le jour où un projet prometteur était mis en selle, et à en discuter. C'est une promesse qu'il veut tenir aujourd'hui. Le PDC est bien sûr favorable à continuer à soutenir la culture, qui permet aussi de remplir les bistrotts carougeois, d'alimenter les arcades, etc. Bien sûr, la situation budgétaire est compliquée, mais la commune n'est pas non plus pauvre et il ne faut pas bloquer tous les projets. Le groupe PDC avait évoqué des solutions pour augmenter le budget et M. Barro se réjouit d'en reparler.

Mme Sonderegger précise que sa signature a été motivée sous réserve d'une discussion en commission et par l'enthousiasme de ses cosignataires. Il n'en reste pas moins qu'après réflexion, au vu des finances, elle considère le montant de cette subvention parfaitement inadaptée au budget actuel de la commune. Par conséquent, elle ne votera pas la délibération elle-même.

Mme Morisod a cosigné ce projet de délibération parce que le sujet la touche et la préoccupe beaucoup. Elle a suivi l'évolution de la reprise du théâtre des Amis par Françoise Courvoisier sous l'appellation « les Amis musiquethéâtre ». Tous les spectacles ont été de grande qualité. De façon remarquable, Françoise Courvoisier les a réalisés avec très peu de moyens. Ce théâtre fait partie de la vie culturelle de la commune et il serait dramatique de le voir disparaître par manque de soutien de la ville de Carouge. Françoise Courvoisier a démontré ses capacités et elle est très appréciée par un large public composé d'un grand nombre de Carougeois. Très clairement, si elle a su trouver de l'argent, elle ne pourra plus tenir longtemps sans un apport légitime et nécessaire de la part de la ville de Carouge. Certes, le Conseil municipal est préoccupé par ses discussions budgétaires, mais le montant de CHF

300'000.- dont il est question ici n'est qu'une goutte d'eau par rapport aux douzièmes ou à un futur budget communal qui sera d'environ CHF 100 millions. En conclusion, Mme Morisod encourage le Conseil municipal à soutenir ce projet utile pour la ville de Carouge en acceptant l'entrée en matière et en le renvoyant en commission de la Culture.

M. Prod'hom indique que les Verts saluent cette délibération. Pour rappel, M. Pierre Maulini avait, à l'époque, proposé de mettre au budget un montant de CHF 250'000.-, ce que le Conseil municipal avait malheureusement refusé. Aujourd'hui, il existe un beau projet culturel pour ce théâtre, qui fait partie intégrante de la vie culturelle de Carouge. Il ne faut pas considérer que cette subvention doit se faire au détriment d'autres lignes budgétaires – mais cette question fera partie des discussions budgétaires que le Conseil municipal aura, M. Prod'hom l'espère, de manière sereine. Comme l'ont mentionné ses préopinants, Carouge a les moyens de soutenir ce théâtre. Le groupe des Verts invite donc le Conseil municipal à prendre en considération cette délibération et en salue les auteurs.

M. Gerster ne sait pas s'il est le seul à être réveillé ce soir. La commune n'a pas de budget, des coupes sont proposées qui suppriment des prestations pour les communiens, pour les enfants, etc. Et ici, CHF 300'000.- ne représenteraient qu'une goutte d'eau, alors même que les propositions de coupe se chiffrent en dizaines de milliers de francs. M. Gerster n'a rien contre Françoise Courvoisier et le travail qu'elle effectue. Mais sa mère lui a toujours appris que s'il avait CHF 1.-, il ne dépensait pas CHF 1.10, mais plutôt CHF 0.90, afin de toujours avoir une réserve. Les différents intervenants expriment des vœux pieux ! Il sera impossible de trouver CHF 300'000.- alors que des emplois jeunes sont supprimés, que l'aide pour les abonnements TPG des jeunes est supprimée. Comment serait-il possible de trouver CHF 300'000.- alors qu'il n'a pas été possible de trouver le moyen de maintenir une prestation qui permet de sensibiliser la nouvelle génération à la mobilité douce et à l'utilisation des transports en commun ? Carouge n'est pas à la traîne en matière de culture. Elle a des théâtres, elle a l'Alchimique – qui devrait toutefois, comme le répète souvent M. Gerster, être le théâtre du PAV. M. Gerster ne comprend pas que cette délibération puisse être présentée – ou alors, il s'agit d'électoratisme bon marché. Si le Conseil municipal décide de mettre ces CHF 300'000.- au budget, alors autant remettre tout ce qui a été supprimé. M. Gerster comprend que certaines personnes ont été séduites par la qualité des spectacles proposés. Mais alors, qu'elles forment une association de soutien et aillent chercher des fonds ailleurs. M. Gerster est choqué par le fait que l'on demande à la commune de donner CHF 300'000.- alors que de nombreuses prestations sont supprimées. Encore une fois, il est peut-être le seul à être réveillé ce soir – ou alors il est peut-être en train de faire un cauchemar.

M. Etienne rappelle que, lorsque la subvention du théâtre des Amis a été supprimée, le Conseil municipal s'était engagé à étudier un futur projet qui serait mis sur pied. Le Conseil municipal doit tenir cette promesse. D'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement de consommer de la culture, mais de faire perdurer l'histoire de ce théâtre, pour laquelle M. Etienne a beaucoup de respect. Comme tous les théâtres, celui-ci a commencé dans une petite salle, de bric et de broc, en se débrouillant, avant d'aller toquer à la porte de la commune pour demander un peu de sous et, au fil du temps, devenir bien plus important. Par respect pour l'histoire du théâtre des Amis, le Conseil municipal se doit en tout cas de renvoyer cette proposition en commission afin d'en discuter dans une ambiance bien plus sereine que ce soir.

Mme Decnaeck remarque que la commune a beaucoup de chance d'avoir Françoise Courvoisier à Carouge. C'est une personne reconnue et compétente dans le domaine du théâtre. Elle a dirigé le théâtre de Poche. Il serait dommage de faire couler son projet et de voir le théâtre des Amis disparaître. Il est important de garder ces trois théâtres à Carouge, qui ont des styles différents et des publics différents. Par conséquent, Mme Decnaeck votera la prise en considération et est favorable à une discussion en commission de la Culture.

La prise en considération est acceptée par 19 oui, 9 non et 2 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission de la Culture.

M. Gerster pense que chacun est déjà convaincu de la qualité du projet culturel. Le problème est d'ordre financier – si la commune avait de l'argent, elle financerait peut-être complètement le budget de ce théâtre. M. Gerster propose donc le renvoi en commission des Finances.

Le renvoi en commission des Finances est accepté par 20 oui, 10 non et 0 abstention.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Morex rappelle que la commission des Finances est prochainement convoquée pour examiner une proposition de budget suite au refus du mois de novembre dernier. Il souhaite que l'administration, *via* les recommandations du Conseil administratif, fasse en sorte que la commission qui traitera cette délibération soit convoquée à temps en vue de la proposition du futur nouveau budget.

M. Mützenberg recommande aux auteurs du projet de faire à la commission un point précis sur les recherches financières que les Amis musiquethéâtre ont faites de leur côté, en présentant un budget avec les différentes ressources qu'ils ont déjà acquises et celles qu'ils pensent acquérir, notamment au niveau des fondations. Il est important que la commission ait une claire visibilité des aspects financiers pour s'assurer que ce projet est viable.

M. Gerster relève que la délibération demande de compenser les dépenses par des plus-values escomptées sur les revenus. Il rappelle qu'il manque CHF 8 millions au budget. Il en manquera donc CHF 8,3 millions. Il souhaite que l'on renseigne les commissaires sur la manière dont les CHF 300'000.- seront financés.

M. Baertschi pense qu'il serait utile d'avoir connaissance d'une sorte de business plan qui traduirait la manière dont Mme Courvoisier voit les choses à l'avenir, et également de connaître le programme culturel des Amis musiquethéâtre.

Mme Marti recommande aux commissaires de lire le procès-verbal de la dernière séance de la commission de la Culture, qui avait reçu Mme Courvoisier, auquel est annexé une espèce de business plan qui avait été transmis après la séance. Par ailleurs, elle rejoint les propos tenus par M. Gerster quant aux coupes douloureuses qui ont été faites. Elle souhaite que les membres du Conseil municipal réfléchissent ensemble à la façon d'inscrire ces CHF 300'000.- (ou une partie de ce montant) en prenant en considération les coupes, qui avaient, du reste, poussé le groupe des Verts à refuser le budget.

M. Voignier relève que quelques pièces avaient effectivement été présentées à la commission de la Culture et annexées au procès-verbal. Sans remettre en doute le travail artistique et culturel accompli par Mme Courvoisier, il pense que celle-ci n'a pas repris ce théâtre sans avoir fait un plan financier. Il faut tout de même une certaine cohérence, et ne pas venir dire à la commune, au bout d'une année, qu'on a besoin de CHF 300'000.-. M. Voignier souhaite donc des explications argumentées. A ce titre, il propose d'inviter en commission Mme Courvoisier ou son conseiller financier. Par ailleurs, M. Voignier rappelle que lorsque Mme Courvoisier avait présenté son projet, il avait été dit que la commune ne s'engageait pas à lui verser une subvention dans le futur.

M. Calame souhaitait que la délibération soit renvoyée en commission de la Culture, mais la majorité du Conseil municipal a souhaité la renvoyer en commission des Finances. Néanmoins, il invite les commissaires de la Culture à participer, en tant qu'auditeurs libres, à la commission des Finances parce qu'il s'agit ici d'un enjeu culturel majeur. Il ne faudrait pas

rater l'occasion de soutenir les trois théâtres carougeois et de discuter des perspectives culturelles, et non pas seulement des perspectives financières – qui sont aussi très importantes.

12. MOTIONS

12.1 Motion 025-2018 R : Mise en place d'un plan de mobilité scolaire

Cette motion a été prise en considération lors de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2018 et renvoyé en commission de la Sécurité.

Celle-ci s'est réunie le 22 janvier 2019 et le rapport a été établi par M. Antonioli.

Le Président demande à M. Antonioli si celui-ci a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Antonioli répond par la négative.

Un amendement a été proposé et refusé par 6 oui, 8 non et 0 abstention :

1 : A mettre en place un plan de mobilité scolaire dans le cadre des projets de rénovation et de constructions d'écoles.

La commission a préavisé défavorablement la motion par 3 oui, 8 non et 3 abstentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gubler signale que le groupe des Verts a pris note de la position de la majorité des membres de la commission de la Sécurité. Toutefois, il soutiendra cette motion avec détermination et enthousiaste. D'un côté, la séance de la commission a démontré que la situation à Carouge est plutôt satisfaisante : 96% des élèves se rendent à l'école à pied, quatre services communaux agissent dans le cadre de ce qui est envisagé lorsque l'on parle de plan de mobilité scolaire, ces quatre services se concertent très bien, le nombre de patrouilleuse est satisfaisant et, surtout, on ne note pas d'accidents graves. Il y a pourtant trois raisons de soutenir cette motion. Tout d'abord, il n'existe à Carouge qu'un seul pédibus (cheminement vers l'école en groupe accompagné d'un parent bénévole) alors qu'il existe six écoles. Ensuite, dans le cadre d'un plan de mobilité scolaire, il faut faire un point de la situation. Une telle étude a été réalisée en 2012, soit il y a sept ans. Le Conseil municipal parle souvent, à juste titre, du fait qu'un investissement entraîne des soucis d'entretien. Réactualiser une étude qui a sept ans entre précisément dans la philosophie de penser à l'entretien d'un investissement. Enfin, depuis l'étude de 2012, une nouvelle école a été ouverte. C'est celle de la Vigne rouge, qui n'a donc pas fait l'objet de l'étude de 2012. Pour rappel, cette dernière identifiait les points noirs sur le parcours des élèves pour se rendre à l'école. Par conséquent, le groupe des Verts dépose à nouveau l'amendement qui avait été proposé en commission et soutiendra la motion ainsi amendée.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement : « 1. à mettre en place un plan de mobilité scolaire dans le cadre des projets de rénovation et de construction d'écoles ».

L'amendement est accepté par 17 oui, 12 non et 1 abstention.

M. Voignier invite le Conseil municipal à refuser la motion, pour les raisons suivantes. Certes, les motionnaires souhaitent anticiper certaines choses dans le cadre du PAV. Mais il a été clairement expliqué aux commissaires que la commune met déjà en œuvre tout ce que la motion demande. Carouge a le taux le plus important de patrouilleuses scolaires. Celles-ci sont formées. La police municipale suit les dossiers, des coordinatrices identifient chaque

problème sur les parcours des élèves, par exemple lors de travaux. 92% des enfants vont à l'école à pied. Tous les éléments problématiques qui ont été signalés sont soit à l'étude, soit en voie de correction. Il est indéniable que la sécurité des enfants est primordiale. Mais, par exemple, la motion demande de mener des études, alors qu'elles sont déjà faites régulièrement. M. Gubler a mentionné les pédibus. Ce n'est pas parce qu'ils n'en ont pas l'appellation officielle qu'il n'en existe pas : dans tous les quartiers, il y a de la cohésion entre les parents, qui accompagnent les enfants à l'école. La commune n'est pas obligée de toujours mettre en place des infrastructures pour que cela se passe bien. En revanche, il faut bien sûr des patrouilleuses scolaires efficaces, ce qui est le cas puisque, comme la police municipale l'a expliqué, un encadrement existe. Enfin, il n'y a pas eu d'accidents. Demander encore des études, c'est simplement surcharger l'administration. M. Voignier reconnaît toutefois à la motion d'avoir eu un mérite : tout ce qui est déjà mis en place par la commune a été expliqué en détail à la commission, ce qui n'avait peut-être pas été le cas jusqu'à présent. Mais la motion doit s'arrêter là.

M. Gubler propose un deuxième amendement, qui consiste à supprimer le point 2 de la motion (« 2. solliciter les structures et les institutions nécessaires à la mise en place du plan de mobilité scolaire »).

Le Président met aux voix l'amendement.

L'amendement est accepté par 21 oui, 8 non et 1 abstention.

M. Calame relève à son tour qu'une présentation très complète a été faite en commission, ce qui était appréciable. Les commissaires ont appris diverses choses, ils ont pris connaissance des mesures mises en place, ils en ont vu les résultats et le peu d'accidents qui étaient causés. Néanmoins, la motion amendée a tout son sens puisqu'elle demande que le plan de mobilité scolaire soit mis en place dans le cadre des projets de rénovation et de construction d'écoles. Le seul investissement qu'il faudra consentir sera intégré dans le budget d'investissement des nouvelles écoles qui pourraient être construites sur la commune de Carouge.

M. Barbuzzi entend bien les propos de M. Calame, mais cela signifierait que la commune ne prévoit rien de la sorte dans le cadre de ses projets, ce qui est tout de même étonnant. La séance de commission a démontré par a + b que tout était mis en place et que les enfants n'étaient pas victimes d'accidents sur le chemin de l'école. Quand il est démontré que tout est fait, il faut avoir la décence de retirer l'objet qu'on a déposé. Personnellement, M. Barbuzzi considère que l'acharnement des Verts à vouloir faire passer leur motion est un peu déplacé.

M. Morex abonde dans le sens de M. Barbuzzi. Il s'agit d'une motion purement électoraliste. Si elle est acceptée, cela signifie simplement que tout ce qui est fait par le personnel communal carougeois est mal fait.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion telle qu'amendée.

La motion telle qu'amendée est refusée par 16 non, 12 oui et 1 abstention.

12.2 Motion 028-2019 P : Centre d'hébergement pour les victimes de violences domestiques

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- Vu le nombre important de personnes victimes de violences domestiques
- Vu que les victimes sont en très large majorité des femmes (89%)*
- Vu qu'en 2017, 1292 enfants et adolescents ont été des victimes directes de violences domestiques*
- Vu que les foyers qui offrent un hébergement d'urgence ou à moyen terme fonctionnent à saturation tout au long de l'année*
- Vu que la situation de pénurie de logements qui sévit à Genève depuis plusieurs années limite les possibilités des personnes victimes de violence à quitter leur foyer d'accueil pour se reconstruire et acquérir leur indépendance

*(Source :BPEV/OCSTAT – Observatoire des violences domestiques. Publication novembre 2018)

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A faire un état des lieux des besoins en structures d'accueil pour les victimes de violences domestiques.*
- *A prévoir, dans le cadre des enjeux 2025 en lien avec la programmation du PAV et en collaboration avec les communes concernées, la création d'un centre d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violences domestiques.*

Les Socialistes carougeoi-ses

Avant la prise en considération, Mme Marti indique que, pour le groupe des Verts, cette motion n'a pas sa raison d'être au niveau communal mais aurait dû être présentée au niveau cantonal. Cependant, comme l'a dit M. Voignier plus tôt, certains objets ont le mérite d'ouvrir une discussion en commission. Par conséquent, le groupe des Verts votera la prise en considération pour que la commission puisse parler des violences domestiques, savoir ce que Carouge fait en la matière et quelle est la marge de manœuvre de la commune. Il prendra donc en considération la délibération pour que celle-ci soit renvoyée en commission des Affaires sociales. Mais il ne la votera pas si elle est renvoyée directement au Conseil administratif.

Mme Decnaeck présente la motion. En février, Amnesty International a lancé un sondage intitulé « Les violences sexuelles comme un grave problème en Suisse ». Suite aux résultats du sondage, elle organise sa conférence annuelle section Suisse les 4 et 5 mai 2019 sur ce thème, à Berne. Cela a amené Mme Decnaeck à s'interroger sur ce qu'il en était à Genève. Elle a alors trouvé un rapport qui s'intitule « La violence domestique en chiffres, année 2017 ». Ce rapport a été publié à la fois par l'office cantonal des statistiques (OCSTAT) et par le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV). La collecte des données a été assurée par l'observatoire genevois des violences domestiques. Elle est fondée sur les données communiquées par 14 institutions genevoises (qui sont énumérées en page 5 du rapport, lequel est disponible sur internet). La directrice du BPEV a précisé à Mme Decnaeck que les victimes ou les auteurs de violences domestiques qui ne recourent pas à l'une des quatorze institutions genevoises participant à l'observatoire ne sont pas répertoriés. Cela signifie que les chiffres ne sont pas complètement représentatifs de ce qui se passe réellement.

Mme Decnaeck explique que les violences domestiques peuvent être physiques, psychologiques, mais également sexuelles ou économiques. Les violences sexuelles sont

moins souvent déclarées. Dès lors, les statistiques ne recouvrent pas complètement le phénomène car de nombreuses victimes n'osent pas déclarer leur préjudice, notamment pour des raisons culturelles. Mme Decnaeck a téléphoné à la directrice du BPEV qui lui a confirmé que les chiffres n'étaient pas en diminution mais en augmentation sur 2018 et que la majorité des cas de violences domestiques reste des cas de violences conjugales. Les femmes représentent près de 90% des victimes, soit environ 2000 femmes en 2017 à Genève. Et 1000 enfants ont été victimes directes de violences domestiques à Genève cette même année.

Mme Decnaeck aborde ensuite l'accueil et l'hébergement des femmes et des enfants victimes de violences domestiques à Genève. Elle a demandé des compléments d'information à M. Jérôme Chapuis, chargé de projet au BPEV. Dans un e-mail daté du 20 février 2019, M. Chapuis mentionne les éléments suivants. Actuellement, l'offre en matière d'hébergement de victimes de violences domestiques est principalement constituée par un foyer d'urgence mettant à disposition des places pour un mois (Le Pertuis). Trois foyers dits « de suite » sont destinés à accueillir des victimes de violences domestiques pour une période plus longue, de six mois ou plus. L'association Aide aux victimes de violences en couple (anciennement Solidarité Femmes) a deux foyers : le foyer Arabelle et le foyer au Cœur des Grottes. Les chiffres montrent que le taux d'occupation de ces foyers est égal ou supérieur au taux attendu. Ces foyers sont donc saturés. Le BPEV, en collaboration avec les institutions du réseau réunies au sein de la commission consultative sur les violences domestiques (CCVD), réalise actuellement un état des lieux, en rapport avec la Cour des comptes, afin d'avoir une compréhension très fine des enjeux relatifs à l'hébergement des personnes vivant des violences domestiques. Les observations qualitatives effectuées à ce jour indiquent que l'un des problèmes se situe en aval du séjour en foyer : les personnes concernées sont confrontées à des difficultés pour trouver un hébergement quand elles sont prêtes à sortir du foyer, ce qui explique la saturation des foyers. La situation de pénurie de logement qui sévit à Genève depuis de nombreuses années réduit fortement la possibilité des personnes de quitter le foyer lorsqu'elles y sont prêtes.

Enfin, Mme Decnaeck relève que, dans la présentation du budget faite par Mme Lammar en octobre 2018, figurait un point relatif aux dossiers à l'étude et enjeux pour 2025. La population passerait de 26'500 habitants en 2024 à 33'000 habitants en 2030. Mme Decnaeck ne dit pas qu'il existe une corrélation entre l'augmentation de la population et l'augmentation des violences domestiques, mais ce même document fait mention de futurs bâtiments à réaliser pour les prestations diverses à la population dans le PAV (équipements sportifs, culturels, administratifs et sociaux). Peut-être serait-il possible d'envisager, dans ces futures constructions, un hébergement pour les femmes victimes de violences domestiques.

Mme Decnaeck interrompt la présentation de la motion pour remarquer que M. Morex, qui ne semble pas prêter attention à ses propos, s'est intéressé au cas des handicapés quand il a goûté à la chaise roulante. Il s'intéressera peut-être aux violences domestiques le jour où il sera battu. Les violences domestiques concernent aussi les hommes.

Mme Decnaeck reprend le cours de sa présentation. Dans le cadre du PAV, la commune dispose peut-être d'une marge de liberté pour essayer de prévoir un centre d'hébergement ou un autre type d'hébergement – ce point reste à définir. Il est important que la commune de Carouge se préoccupe de la problématique de la violence domestique. Le parti socialiste demande donc au Conseil administratif de prévoir, dans le cadre des nouvelles constructions dans le PAV, un hébergement destiné aux femmes et aux enfants victimes de violences domestiques afin que ceux-ci puissent retrouver une vie normale, une dignité. Cela permettrait aussi de désengorger les foyers. En conclusion, Mme Decnaeck invite le Conseil municipal à renvoyer la motion en commission des Affaires sociales.

M. Gerster tient à souligner le travail de qualité que Mme Decnaeck a fourni. Il est réellement impressionné par ce travail. Il précise en outre que, si seulement 10% des victimes de violences domestiques sont des hommes, la gravité de ces violences est très importante car, quand une femme passe à l'acte, elle est beaucoup plus méchante qu'un homme. C'est une réalité – M. Gerster connaît le sujet puisqu'a fait une enquête sur ce thème quand il était étudiant. Malheureusement, la motion se trompe de cible. La première invite demande au

Conseil administratif de faire un état des lieux des besoins en structures d'accueil pour les victimes de violences domestiques. Cette invite est bien trop large. A quel niveau cet état des lieux doit-il être fait ? La motion ne précise pas qu'il devait être fait au niveau communal. Quant à la deuxième invite, il existe une structure PAV au niveau du canton. S'il faut renvoyer cette motion au Conseil administratif, ce serait dans le sens suivant : que cette demande soit relayée directement au PAV avec le soutien de la commune. Par ailleurs, construire un immeuble qui serait entièrement destiné à accueillir des victimes de violences domestiques reviendrait à créer un ghetto. Il faut que ces personnes puissent être mélangées avec d'autres populations. Enfin, s'il ne s'agit pas de construire une structure d'accueil provisoire, cet hébergement correspondra à du logement. Or, les pourcentages de logements sont déjà définis dans le PAV. M. Gerster pense que cette motion part de très bons sentiments, mais que la problématique visée, qui est une réalité malheureuse, doit être traitée au niveau du canton et du groupe PAV, et non pas de la commune. Dès lors, il ne prendra pas en considération la motion.

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 14 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi au Conseil administratif.

M. Morex n'a pas d'autre proposition à faire, mais il redoute que certains veuillent renvoyer la motion en commission. Ce serait inutile puisque Mme Decnaeck a donné ce soir toutes les explications nécessaires, et ce pendant 25 minutes. M. Morex ne voit pas ce que les conseillers municipaux pourraient apprendre de plus en commission.

Avant l'entrée en matière, Mme Marti a souligné que le groupe des Verts prenait en considération cette motion uniquement pour la renvoyer en commission des Affaires sociales afin d'avoir une discussion sur la violence domestique. Elle propose donc le renvoi en commission des Affaires sociales. Renvoyer directement la motion au Conseil administratif signifierait l'accepter telle quelle, alors que certains éléments évoqués plus tôt ne sont pas nécessairement acceptables.

A la fin de son intervention, Mme Decnaeck a proposé un renvoi en commission des Affaires sociales.

Le renvoi en commission des Affaires sociales est accepté par 15 oui, 13 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Marti propose que Mme Anne Goehner Pasche, qui travaille au service des affaires sociales et qui a longtemps travaillé dans le domaine de la violence envers les femmes, soit présente en commission, éventuellement accompagnée par un représentant du bureau de l'égalité et de prévention des violences domestiques si Mme Goehner Pasche l'estime nécessaire.

Mme Decnaeck recommande d'inviter M. Jérôme Chapuis, qui est chargé de projet au BPEV.

M. Voignier relève que la présentation de Mme Decnaeck était très complète. Ses préopinantes souhaitent cependant que la commission invite des personnes pour que celles-ci fassent encore une autre présentation. S'il s'agit d'avoir une discussion sur les violences domestiques, il aurait été possible d'inviter le président de la commission des Affaires sociales à mettre le dossier à l'ordre du jour de la commission. Le Conseil administratif aurait alors été prié d'inviter des intervenants qui seraient venus parler de cette problématique douloureuse en commission. Mais les motionnaires ont préféré présenter cette motion, qui demande un état des lieux des besoins en structures d'accueil pour les victimes de violences domestiques

– état des lieux limité au territoire carougeois, si M. Voignier comprend bien. Or, le service des affaires sociales est déjà suffisamment surchargé. M. Voignier recommande donc qu'avant tout état des lieux, la présentation souhaitée par certains soit faite en commission, quitte ensuite à voir s'il faut aller plus loin.

Mme Molinari remarque que le but de la discussion en commission des Affaires sociales est justement de voir si les travaux qui sont demandés par la motion, et notamment cet état des lieux, sont pertinents. Le cas échéant, les invites pourront être amendées.

13. POSTULATS

Il n'y en a pas.

14. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

15. PETITIONS

Il n'y en a pas.

16. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de M. Walder à la question écrite de Mme Uldry concernant l'espace de vie enfantine de la Fontenette et le parc de jeux du Clos de la Fonderie

Dès réception de la demande de la crèche, transmise par l'intermédiaire du Service des Affaires Sociales, le Service de l'urbanisme a consulté l'Office Cantonal des Transports (OCT), puis déposé une requête en autorisation de construire pour mettre en place 3 ralentisseurs, un au droit de chaque groupe d'allées d'immeubles 15-17, 19-21 et 23-25.

Le seul ralentisseur actuellement en place n'est en effet plus toléré par les autorités cantonales.

Selon le site de l'Office des Autorisations de Construire, le traitement de la demande suit son cours et devrait aboutir d'ici à la fin du mois de mars 2019. En cas de réponse positive, et compte tenu des délais de recours, ces seuils de ralentissement pourraient être mis en place dans le courant de l'été.

De plus, et pour répondre à la demande de la crèche, des panneaux sensibilisant les automobilistes à la présence d'enfants sont en train d'être conçus avec le Service de la Culture et de la Communication et seront mis en place au droit de chacun des ralentisseurs. Ces panneaux-types pourront à l'avenir être utilisés dans d'autres situations similaires.

Réponse de M. Walder à la question de M. Baertschi concernant l'éclairage du parc du centre communal

Il y a eu un problème technique lié aux réseaux SIG d'alimentation de l'éclairage public.

De façon à pallier ce problème le plus rapidement possible, des installations ont été greffées sur le chantier communal pour compenser au mieux l'absence de lumière.

Depuis, les réseaux SIG ont été rétablis, ce qui a permis de restituer une partie de l'éclairage public. Il va sans dire qu'à l'issue du chantier, un nouvel éclairage public, conforme au plan lumière, sera intégré dans les aménagements extérieurs.

Réponse de M. Walder à la question de M. Calame concernant la sécurité des piétons à l'arrêt de tram place d'Armes, direction ville de Genève

Les véhicules dont il s'agit de réduire la vitesse proviennent du Nord, soit de la place d'Armes. Ces véhicules ne sont actuellement arrêtés par aucun STOP ou céder le passage. Certains conducteurs cherchent à s'avancer sur la chaussée en direction de la rue St-Joseph, avec une visibilité souvent masquée par un bus, et ne découvrent que tardivement l'arrivée d'un tram en provenance de Genève. C'est à ce moment qu'ils ont tendance à accélérer pour tenter de passer rapidement avant le tram, créant un risque certain pour les piétons. Cette situation explique la vitesse trop importante des voitures, alors que la configuration étroite de la chaussée et la présence de deux passages piétons devraient au contraire inciter à ralentir.

Il a donc été décidé de mettre en place un STOP, obligeant les véhicules à s'arrêter avant de s'engager dans le passage qui mène à la rue St-Joseph. Le plan de marquage est en cours de validation. Dès réception de l'autorisation, le marquage et les signalisations seront posées ce qui devrait résoudre en grande partie le problème.

Sachant qu'une étude sur une fermeture au trafic de la rue St-Joseph, qui implique la fermeture de la voirie incriminée, est actuellement en cours et que le Conseil municipal pourrait être saisi cette année encore d'un projet de délibération pour piétonniser rapidement ce secteur, nous n'avons à ce stade pas retenu l'option de l'instauration d'un seuil qui reste une option coûteuse et difficilement envisageable sur cet espace très contraint.

Dans l'intervalle, nous ne manquerons pas de suivre l'évolution du trafic dans ce secteur et d'apprécier les effets de l'instauration du STOP avant de prendre d'éventuelles autres mesures.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Il n'y en a pas.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h08 et convie les participants au repas du Président.